

Procès-verbal de séance du Conseil municipal du jeudi 12 mars 2020

L'an deux mille vingt, le douze mars à 20 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué le cinq mars 2020, s'est réuni en séance publique ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Brigitte BERTEIGNE, Maire.

Présents : Brigitte BERTEIGNE, Valérie DARTOIS, Philippe DE NIJS, Jean-Claude SCHREINER, Martine COSSET, Manuela DA SILVA NOVAIS, Patrick DAGNEAUX, Bernard DESRUMAUX, Sandrine FERNANDEZ,

Catherine FONTAINE

Absents excusés :

Michel GATEBOIS	pouvoir à	Brigitte BERTEIGNE
Jeannine DESAVIS	pouvoir à	Martine COSSET
Michel DEPARIS	pouvoir à	Manuela DA SILVA NOVAIS
Jean-Claude GUYON		
Angélique BESANCON		

Secrétaire : Catherine FONTAINE

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 05 mars 2020

Madame le Maire propose d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 05 mars 2020. Le procès-verbal de la séance du 05 mars 2020 est approuvé à l'unanimité.

1. Subvention pour le CCAS

Madame le Maire,

Expose que le CCAS est principalement chargé d'octroyer des aides sociales et de financer les repas et colis des Aînés.

Pour 2020, il est proposé au conseil municipal de verser une subvention de 2 968,27 € au CCAS de Chéroy, considérant ses recettes de fonctionnement insuffisantes et ses missions de service public.

Le Conseil municipal, oui l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 2 968,27 € au budget 2020 du CCAS de Chéroy.

2. Subvention pour la Caisse des Ecoles

Madame le Maire,

Expose que la Caisse des Ecoles de Chéroy a principalement pour mission la gestion de la cantine scolaire et qu'elle accorde également des crédits pour l'achat de fournitures scolaires, les sorties scolaires et les cadeaux de Noël pour les élèves des écoles maternelle et primaire ;

pour le Maire

Pour 2020, il est proposé au conseil municipal de verser une subvention de 40 988,71 € à la caisse des écoles de Chéroy, considérant ses recettes de fonctionnement insuffisantes et ses missions de service public.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 40 988,71 € au budget 2020 de la Caisse des Ecoles de Chéroy.

3. Subvention pour le SIVU multi-accueil

Madame le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Rappelle que le SIVU Multi-Accueil de Chéroy – Saint Valérien a pour objet principal la gestion de la structure « Petite enfance » située sur les 2 communes. Le SIVU Multi-Accueil verse une subvention de fonctionnement à l'association Les O – Les A, cette dernière étant chargée d'accueillir, en halte-garderie ou en crèche, les enfants de moins de 3 ans résidant dans les communes adhérentes moyennant une participation financière des parents modulée en fonction du quotient familial.

Indique qu'afin de compléter les financements des familles et de la CAF, les communes adhérentes versent une subvention au SIVU Multi-accueil sur la base du nombre d'heures-enfant réalisé l'année précédente et du tarif horaire défini par le comité syndical qui est fixé à 0,70 € /heures-enfants pour 2020.

Propose au conseil municipal d'inscrire au budget primitif 2020 une subvention de **10 108 €** à verser au SIVU Multi-accueil de Chéroy – Saint-Valérien.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'inscrire une subvention de 10 108 € au budget 2020 pour le SIVU Multi-accueil de Chéroy – Saint-Valérien.

4. Subventions aux associations – année 2020

Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Rappelle que, chaque année, dans le cadre de l'élaboration du budget primitif, la commune prévoit le versement de subventions aux associations (art. 6574 du budget principal).

Propose au conseil municipal de fixer une enveloppe maximale de subventions aux associations de 8 000 € pour l'année 2020, réparties selon le tableau ci-joint. La réserve est de 890,00 €.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à 12 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE, fixe l'enveloppe maximale des participations et subventions aux associations à 8 000 € pour l'année 2020 (suivant liste jointe), et dit que les crédits seront inscrits au chapitre 65 du budget principal de la commune (compte 6574).

5. Participation au voyage scolaire 2020

Madame le Maire,

Vu la délibération n°2020/20 en date du 12/03/2020,

Rappelle au Conseil qu'il a été voté et inscrit au Budget Primitif 2020 de la Commune une subvention de 1 200 € pour permettre à 20 enfants de Chéroy de participer au voyage scolaire à hauteur de 60 € par élève,

Propose que le versement de cette participation soit effectué directement aux familles, le collège du Gâtinais en Bourgogne ayant déjà encaissé l'intégralité des chèques de paiement et ne pouvant gérer le remboursement aux familles,

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de Madame le Maire. La somme prévue de 1 200 € ne sera donc pas versée au profit de la coopérative scolaire du collège du Gâtinais de Bourgogne mais directement aux familles des élèves de Chéroy participant au voyage scolaire.

6. Vote des taux d'imposition 2020

Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Explique que le Conseil municipal doit voter les taux d'imposition des taxes d'habitation et foncières chaque année,

Propose de fixer les taux des 3 taxes, au même niveau que l'année précédente.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les taux d'imposition pour 2020 comme suit :

NATURE DE LA TAXE	TAUX
Habitation	21.87 %
Foncière (bâti)	23.24 %
Foncière (non bâti)	51.16 %

7. Compte de Gestion 2019 Commune

Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le Conseil Municipal entend, débat et arrête le compte de gestion du receveur sauf règlement définitif ;

Considérant que le compte de gestion retrace le flux des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'année budgétaire ;

Considérant qu'il est établi par le receveur municipal qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire ;

Considérant que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le receveur en poste et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune ;

Considérant que le receveur municipal a transmis au Maire de la commune son compte de gestion le 25 février, avant l'adoption du compte administratif avec lequel il doit concorder ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur ;

Présente les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de clôture 2018	604 129.68 €	- 203 706.65 €
Affectation des résultats pour 2019	352 695.13 €	352 695.13 €
Résultat de l'exercice 2019	- 1 328.11 €	- 97 879.38 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2019	250 106.44 €	- 301 586.03 €

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à 12 VOIX POUR et 1 ABSTENTION, approuve le compte de gestion 2019 du budget principal Commune dressé par le Trésorier, dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif 2019 - Commune.

8. Compte Administratif 2019 Commune

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2019/030 du 11 avril 2019 du Conseil Municipal approuvant le budget primitif de l'exercice 2019 ;

Considérant les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019 ;

Considérant que dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, l'adjoint en charge des finances prend la Présidence, Madame le maire laisse la présidence de la séance à Monsieur Philippe DE NIJS, adjoint délégué aux finances ;

Considérant qu'il convient de donner acte de la présentation faite des comptes administratifs, de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux résultats de clôture de l'exercice précédent, aux résultats budgétaires de l'exercice et aux résultats de clôture de 2019 ;

Considérant qu'il convient d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de clôture 2018	604 129.68 €	- 203 706.65 €
Affectation des résultats pour 2019	352 695.13 €	352 695.13 €
Résultat de l'exercice 2019	- 1 328.11 €	- 97 879.38 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2019	250 106.44 €	- 301 586.03 €

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur Philippe DE NIJS, adjoint délégué aux finances et après en avoir délibéré à 12 VOIX POUR et 1 ABSTENTION, décide d'approuver et d'arrêter le compte administratif 2019 du budget principal de la Commune.

9. Affectation des résultats 2019 Commune

Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif 2019, doit statuer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2019,

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2019 suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de clôture de l'exercice 2019	250 106.44 €	- 301 586.03 €

Considérant les restes à réaliser de la section d'investissement suivants :

<i>Investissements</i>	Recettes	Dépenses
Restes à réaliser	611 312.83 €	407 271.13 €
Besoin net de la section d'investissement		97 544.33 €

Madame le Maire propose au conseil municipal l'affectation de résultat de la manière suivante :

D 001 - Déficit d'investissement	-	301 586.03 €
R 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé		97 544.33 €
R 002 - Excédent de résultat de fonctionnement reporté		152 562.11 €

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'affectation de résultat proposé.

10. Budget Primitif 2020 Commune

Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la présentation faite par Madame le Maire du projet de budget 2020 par chapitre budgétaire, conformément à l'instruction comptable M 14 ;

• **section de fonctionnement à l'équilibre :**

Recettes :	1 521 301.11 €
Chapitre 013 – Rembt frais personnel	13 500.00 €
Chapitre 70 – Produit des services	34 155.00 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes	879 642.00 €
Chapitre 74 – Dotations subventions et participations	376 580.00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	24 360.00 €
Chapitre 76 – Produits financiers	2.00 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	40 500.00 €
Chapitre 002 – Excédent antérieur reporté	152 562.11 €

Dépenses :		1 521 301.11 €
Chapitre 011 – Charges générales		479 154.00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel		612 176.84 €
Chapitre 014 – Atténuation de produits		83 079.00 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues		64 120.00 €
Chapitre 65 – Charges de gestion courante		225 074.98 €
Chapitre 66 – Charges financières		24 276.36 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles		22 300.00 €
Chapitre 042 – Op. d'ordre amortissements		1 119.93 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement		10 000.00 €

	Propositions Nouvelles	RAR 2019	Budget affecté
section d'investissement à l'équilibre :			
Recettes	268 386.34 €	611 312.83 €	879 699.17 €
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	10 000.00 €	- €	10 000.00 €
Chapitre 024 – Produit des cessions	57 767.04 €	- €	57 767.04 €
Chapitre 10 – FCTVA, TA, Affectation résultat	199 499.37 €	- €	199 499.37 €
Chapitre 13 – Subventions	- €	501 693.46 €	501 693.46 €
Chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert	1 119.93 €	- €	1 119.93 €
Chapitre 45 - Compte de tiers	- €	109 619.37 €	109 619.37 €
Dépenses	472 428.04 €	407 271.13 €	879 699.17 €
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	6 707.63 €	- €	6 707.63 €
Chapitre 16 – remboursement capital emprunt	137 053.38 €	- €	137 053.38 €
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	- €	2 600.00 €	2 600.00 €
Chapitre 204 – Immobilisations incorporelles	- €	226 978.74 €	226 978.74 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	27 081.00 €	29 700.00 €	56 781.00 €
Chapitre 23 – immobilisations en cours	- €	147 815.00 €	147 815.00 €
Chapitre 45 - Compte de tiers	- €	177.39 €	177.39 €
Chapitre 001 – Résultat d'investissement reporté	301 586.03 €	- €	301 586.03 €

Propose au conseil municipal de voter le budget primitif 2020 Commune par chapitre budgétaire ;

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à 12 VOIX POUR et 1 ABSTENTION, adopte par chapitre budgétaire le budget primitif Commune 2020 :

- à l'équilibre en section de fonctionnement :
- Recettes de fonctionnement : **1 521 301.11 €**
- Dépenses de fonctionnement : **1 521 301.11 €**

- à l'équilibre en section d'investissement :
- Recettes d'investissement : **879 699.17 €**
- Dépenses d'investissement : **879 699.17 €**

11. Compte de Gestion 2019 Assainissement

Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le Conseil Municipal entend, débat et arrête le compte de gestion du receveur sauf règlement définitif ;

Considérant que le compte de gestion retrace le flux des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'année budgétaire ;

Considérant qu'il est établi par le receveur municipal qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire ;

Considérant que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le receveur en poste et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune ;

Considérant que le receveur municipal a transmis au Maire de la commune son compte de gestion le 3 février 2020 et ce, avant l'adoption du compte administratif avec lequel il doit concorder ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur ;

Présente les résultats suivants:

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de clôture 2018	99 050.49 €	395 011.34 €
Affectation des résultats pour 2019	0.00 €	
Résultat de l'exercice 2019	-25 280.82 €	-211 695.90 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2019	73 769.67 €	183 315.44 €

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2019 du budget annexe Assainissement dressé par le Trésorier, dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif 2019 - Assainissement.

12. Compte Administratif 2019 Assainissement

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2019/034 du 11 avril 2019 du Conseil Municipal approuvant le budget primitif de l'exercice 2019 ;

Considérant les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019 ;

Considérant que dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, l'adjoint en charge des finances prend la Présidence, Madame le maire laisse la présidence de la séance à Monsieur Philippe DE NIJS, adjoint délégué aux finances ;

Considérant qu'il convient de donner acte de la présentation faite des comptes administratifs, de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux résultats de clôture de l'exercice précédent, aux résultats budgétaires de l'exercice et aux résultats de clôture de 2019 ;

Considérant qu'il convient d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de clôture 2018	99 050.49 €	395 011.34 €
Affectation des résultats pour 2019	0.00 €	
Résultat de l'exercice 2019	-25 280.82 €	-211 695.90 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2019	73 769.67 €	183 315.44 €

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur Philippe DE NIJS, adjoint délégué aux finances et après en avoir délibéré, décide à 12 VOIX POUR et 1 ABSTENTION d'approuver et d'arrêter le compte administratif 2019 du budget annexe assainissement.

13. Affectation des résultats 2019 Assainissement

Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif 2019, doit statuer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2019,

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2019 suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de clôture de l'exercice 2019	73 769.67 €	183 315.44 €

Considérant les restes à réaliser de la section d'investissement suivants :

<i>Investissements</i>	Recettes	Dépenses
Restes à réaliser	- €	51 821.07 €
Besoin net de la section d'investissement	0.00 €	

Considérant que les recettes d'investissement sont supérieures aux dépenses d'investissement prévues et de ce fait, aucun besoin de financement à couvrir dans la section investissement.

Propose au conseil municipal l'affectation de résultat de la manière suivante :

R 001 - Excédent d'investissement reporté	183 315.44 €
R 002 - Excédent de résultat de fonctionnement reporté	73 769.67 €

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'affectation de résultat proposé.

14. Budget Primitif 2020 Assainissement

Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la présentation faite par Madame le Maire du projet de budget 2020 par chapitre budgétaire, conformément à l'instruction comptable M 49 ;

• **section de fonctionnement à l'équilibre :**

Recettes :	222 224.16 €
Chapitre 70 – Produit des services	142 000.00 €
Chapitre 74 – Dotations subventions et participations	- €
Chapitre 75 - Produits de gestion courante	- €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	- €
Chapitre 042 – Op. d'ordre de transfert	6 454.49 €
Chapitre 002 – Excédent antérieur reporté	73 769.67 €
Dépenses :	222 224.16 €
Chapitre 011 – Charges générales	148 127.19 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	5 593.50 €
Chapitre 66 – Charges financières	9 806.53 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	100.00 €
Chapitre 042 – Op. d'ordre amortissements	58 596.94 €

• section d'investissement en suréquilibre de : 128 799.83 €		Propositions Nouvelles	RAR 2019	Budget affecté
Recettes		309 389.38 €	- €	309 389.38 €
Chapitre 10 – FCTVA, TA, Affectation résultat		55 000.00 €	- €	55 000.00 €
Chapitre 13 – Subventions d'investissement		12 477.00 €	- €	12 477.00 €
Chapitre 040 – Op. d'ordre de transfert		58 596.94 €	- €	58 596.94 €
Chapitre 001 – Résultat d'investissement reporté		183 315.44 €	- €	183 315.44 €
Dépenses		128 768.48 €	51 821.07 €	180 589.55 €
Chapitre 16 – Remboursement capital emprunt		18 921.77 €	0.00 €	18 921.77 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles		- €	5 400.00 €	5 400.00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles		45 468.00 €	17 728.42 €	63 196.42 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours		37 924.22 €	28 692.65 €	66 616.87 €
Chapitre 020 - Dépenses imprévues		20 000.00 €	0.00 €	20 000.00 €
Chapitre 040 - Op. d'ordre de transfert		6 454.49 €	0.00 €	6 454.49 €

Propose au conseil municipal de voter le budget primitif 2020 Assainissement par chapitre budgétaire.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte par chapitre budgétaire le budget annexe assainissement 2020 :

- à l'équilibre en section de fonctionnement :
 - Recettes de fonctionnement : **222 224.16 €**
 - Dépenses de fonctionnement : **222 224.16 €**
- en suréquilibre en section d'investissement :
 - Recettes d'investissement : **309 389.38 €**
 - Dépenses d'investissement : **180 589.55 €**

Décisions de Madame Le Maire :

- ✓ **N° 2020/02 : Convention de maintenance curative 2019 avec le Syndicat Départemental des Energies de l'Yonne (SDEY)**

Considérant que la convention de maintenance préventive ne comprend pas les interventions demandées en urgence, complémentaires aux visites programmées et le changement de certains matériels et qu'il a été nécessaire de demander au SDEY, en 2019, deux interventions complémentaires afin d'assurer le fonctionnement de l'éclairage public,


Madame Le Maire, par délégation du conseil municipal, a décidé de signer la convention de maintenance curative avec le SDEY comprenant les deux interventions, pour un montant total de 1 449.85 € TTC, financées à 20% par le SDEY, soit un montant restant à la charge de la Commune de **1 159.88 € TTC** et a inscrit les dépenses au budget 2020 de la Commune.

Information de Madame Le Maire :

- La société ORANGE propose la mise en place gratuite d'un mini-émetteur « FEMTOCELL » qui permet d'optimiser la couverture mobile au sein de votre logement.



L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22h30.

La secrétaire de Séance,




Catherine FONTAINE

Le Maire,



Brigitte BERTEIGNE

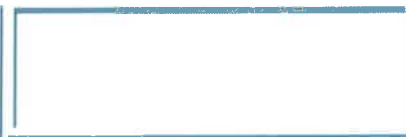
Valérie DARTOIS



Philippe de NIJS



Jean-Claude SCHREINER



Jeannine DESAVIS
Pouvoir à M. COSSET



Michel GATEBOIS
Pouvoir à B. BERTEIGNE



Angélique BESANÇON



Martine COSSET



Patrick DAGNEAUX



Manuela DA SILVA NOVAIS




Michel DEPARIS
Pouvoir à M.DA SILVA NOVAIS



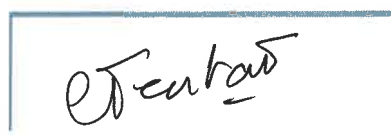
Bernard DESRUMAUX



Sandrine FERNANDEZ



Catherine FONTAINE



Jean-Claude GUYON

